Session ordinaire 2015-2016

RB P.V. AEDCI 12

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2015

Ordre du jour :

1. Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la réunion de l'OTAN du 1er et 2 décembre 2015 et entrevue sur l'actualité politique étrangère
2. Lettre du groupe politique CSV du 24 novembre 2015
3. Motion de M. Fernand Kartheiser concernant les relations avec la Russie
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Serge Urbany, observateur

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Jean-Paul Bever, Mme Rita Brors, Administration parlementaire

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la réunion de l'OTAN du 1er et 2 décembre 2015 et entrevue sur l'actualité politique étrangère

Le Ministre informe que l'incident entre la Turquie et la Russie (cf. point 2 de l'ordre du jour) n'a été abordé qu'en marge de la réunion de l'OTAN.

En ce qui concerne les relations avec la Turquie, le Ministre donne à considérer qu'une concertation est nécessaire pour gérer la crise migratoire. Au niveau de l'OTAN, le principe de pouvoir défendre son territoire a été souligné, mais, de l'autre côté, il a été insisté à ce que de tels incidents ne se répètent pas.

Quant au conflit syrien, le Ministre répond à une question d'un membre de la commission qu'il n'y a pas de doute sur le principe que les frontières de la Syrie et de l'Irak doivent rester conservées à l'état actuel.

2. Lettre du groupe politique CSV du 24 novembre 2015

Comme il n'a pas été possible de réunir, dans une même réunion, le Ministre de la Défense et le Ministre des Affaires étrangères et européennes avant la fin de l'année, le groupe politique CSV avait donné son accord à ce que le sujet soit traité en présence uniquement du Ministre des Affaires étrangères et européennes.

Le Ministre informe que ni le Luxembourg, ni l'OTAN sont impliqués directement dans le différend entre la Turquie et la Russie concernant l'abattement d'un avion militaire russe à la frontière turco-syrienne. Le 3 octobre 2015, des chasseurs F-16 turcs avaient déjà intercepté un avion russe au-dessus du territoire de la Turquie. L'ambassadeur de la Russie à Ankara a été convoqué et une violente protestation lui a été transmise par les autorités turques. Ensuite, un drone russe a été détruit au-dessus du territoire turc. Des incidents concernant l'infiltration d'avions russes dans l'espace aérien européen ont par ailleurs été observés à plusieurs reprises près de la Mer baltique, de la Mer noire et de l'Atlantique. Le 24 novembre, un avion russe SU-24 Topkoï a été abattu par deux avions F-16 turcs dans la région de Hataï à la frontière turco-syrienne, à une altitude de 6.000 mètres. Les deux pilotes se sont parachutés sur le territoire syrien. Selon des informations turkmènes, un des pilotes a été abattu et son corps a été retrouvé en Syrie. L'autre pilote a pu regagner les lignes de l'armée syrienne et est retourné à Moscou. La partie turque affirme avoir émis dix appels d'alerte endéans de cinq minutes avant d'abattre l'avion russe. La pénétration pendant 17 secondes de l'espace aérien turc n'est pas contestée.

Le 24 novembre, le Conseil de l'Atlantique nord (NAC) s'est rassemblé à Bruxelles. La Turquie n'y a pas invoqué l'article 4 du traité. Il a été retenu que chaque pays membre a le droit de défendre son territoire, mais qu'un tel incident ne devra pas se répéter et tout devra être mis en œuvre pour arriver à une désescalade de la situation.

Le problème qui se pose est de savoir comment combattre ensemble les troupes de Daesh. L'Iran et la Russie accusent la Turquie de se faire livrer du pétrole par Daesh, ce que la Turquie conteste. La Turquie, pour sa part, accuse la Russie de combattre l'opposition modérée en Syrie beaucoup plus que le Daesh. Selon le Ministre, il faudrait arriver à un accord entre la Russie, les Etats-Unis, l'Iran et l'Arabie saoudite pour déterminer clairement l'ennemi. Deux groupes de travail ont été crées, dont l'un à Riyad et l'autre en Jordanie, pour réunir l'opposition modérée en Syrie. Par ailleurs, le Cercle de Vienne (incluant la Turquie) devra se réunir une nouvelle fois avant la fin de l'année pour préparer les prochaines étapes vers un cessez-le-feu et la tenue d'élections en Syrie. Le destin du Président Assad dépendra de ces élections auxquelles la diaspora syrienne devrait pouvoir participer (selon le Communiqué de Genève de juillet 2012).

Discussion

Un membre de la commission rappelle que lors d'une violation de l'espace aérien, des procédures retenues par le droit international doivent être respectées. Il se demande si tel a été le cas. D'autres membres de la commission évoquent les relations entre l'Union européenne et la Turquie. En guise de réponse, le Ministre souligne qu'il faut trouver un équilibre entre les divers aspects de ces relations.

3. Motion de M. Fernand Kartheiser concernant les relations avec la Russie

Le Ministre se prononce contre l'adoption de la motion déposée le 1er décembre 2015. Après discussion, la commission convient, avec l'accord de l'auteur de la motion, d'y revenir en 2016 à l'occasion du débat sur la politique extérieure.

4. Divers

Un membre de la commission souhaite savoir si le gouvernement organisera une réunion des représentants des petits pays de l'Europe. Le Ministre dit ne rien avoir à ajouter aux déclarations faites la veille par le Premier ministre. Un membre de la commission informe que la Chambre des Députés entretient des relations multilatérales régulières avec les parlements des petits pays de l'Europe.

Luxembourg, le 22 décembre 2015

La Secrétaire-administrateure,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel